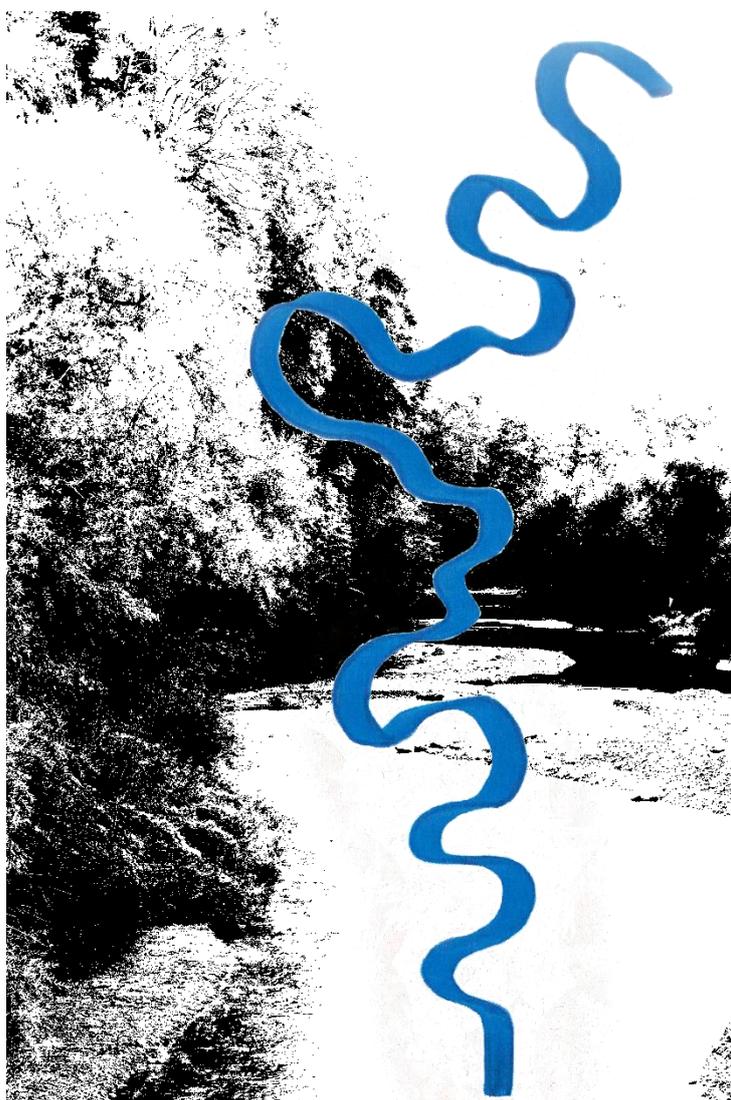


Prises de Position suite à la Mise en Consultation :
Compilation



1. CONTEXTE

Le 2 novembre 2017, le projet de Schéma directeur régional pour le district de la Sarine (ci-après SDDS) a été présenté à la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID). La mise en consultation officielle a débuté le 10 novembre de la même année, ce pour une durée de deux mois. Durant cette période, les communes du district, l'agglomération de Fribourg ainsi que les Services de l'Etat ont eu la possibilité de prendre position et d'émettre des remarques sur le contenu du document.

2. REMARQUES GENERALES

L'initiative du projet ainsi que le document en lui-même ont été bien accueillis par l'ensemble des personnes, communes et Services consultés. Nombreux sont ceux qui ont salué la démarche et apprécié d'avoir la possibilité de s'exprimer dans le cadre de la mise en consultation. Plusieurs communes se sont rencontrées afin de pouvoir prendre position de façon concertée.

3. PRISES DE POSITION DES COMMUNES¹

3.1. COMMUNES D'AUTIGNY – CHENENS – COTTENS – LA BRILLAZ

Les communes d'Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz se sont concertées pour prendre position sur le SDDS. Elles saluent l'élaboration du document et sont globalement satisfaites de son contenu. Elles prennent acte de la catégorie de commune proposée.

Elles soulignent l'importance de la mobilité et de la desserte par voies ferroviaires, stratégiques pour la région. Elles adhèrent à l'objectif consistant à renforcer la desserte en transports publics, les liens de mobilité douce ainsi que les propositions en termes d'intermodalité.

Les communes précitées relèvent l'influence de la zone d'activités de Chénens pour la région et son potentiel. Elles soutiennent la proposition du SDDS d'en faire une zone d'importance régionale.

Finalement, elles adhèrent à la proposition de polarités aux abords des gares, ainsi qu'à la nécessité de soigner les centres villages, propositions essentielles à la qualité de vie et à la dynamique des villages.

3.2. COMMUNE D'AVRY

Le projet respectant la planification du PA3, la Commune n'a pas de remarque particulière à formuler.

3.3. COMMUNE DE GIVISIEZ

Globalement, la commune de Givisiez salue le travail du SDDS. Elle relève les efforts entrepris sur la Commune dans le domaine de la mobilité, notamment au travers du projet du pont Tiguellet actuellement en construction, et au travers du développement de la mobilité douce. La Commune prévoit un P+R à proximité de la nouvelle gare et fait remarquer qu'il serait judicieux de prévoir des mesures liées à l'intermodalité en amont de l'Agglo.

3.4. VILLE DE FRIBOURG

La ville de Fribourg regrette que les catégories de communes proposées par le SDDS ne tiennent pas compte des unités fonctionnelles du PA3 et elle suggère que le Schéma soit

¹ Les prises de position sont mentionnées par ordre alphabétique

modifié dans ce sens. Elle approuve et soutient l'encouragement aux coopératives d'habitation.

La Ville propose qu'un chapitre dédié au stationnement soit ajouté, ainsi qu'une mention liée à la nécessité d'un accompagnement concernant le projet Marly-Matran pour un développement de qualité du projet. Elle relève également qu'il convient d'ajouter la halte ferroviaire d'Agy ainsi que l'ensemble des P+R existants sur la carte de synthèse. La Ville rappelle qu'il existe des objectifs de développement de transports publics fonctionnant à l'énergie propre dans l'Agglo et qu'il serait souhaitable de faire mention de ces éléments dans le SDDS.

Concernant le développement économique, la Ville n'a pas de remarque particulière si ce n'est quelques réserves concernant les PAD obligatoires. Elle souhaiterait enfin que la proposition sous le chapitre nature et paysage concernant la nature en ville soit plus élaborée et elle adhère à la proposition de regroupement sous une seule plateforme de promotion touristique.

3.5. COMMUNES DE LA HAUTE SARINE : ARCONCIEL – EPEDES – FERPICLOZ – PIERRAFORTSCHA – SENEDES – TREYVAUX – VILLARSEL-SUR-MARLY

Les communes de la Haute Sarine susmentionnées saluent l'élaboration du SDDS.

Elles défendent leurs zones d'activités existantes ainsi que la proposition de création d'une zone d'activités d'importance régionale sur la Haute Sarine, ce qui leur permettrait de revendiquer également un renforcement des transports publics, selon la logique du Canton.

Les communes de la Haute Sarine soulignent le caractère essentiel de la forêt et des différentes activités qui y sont liées. Les massifs forestiers majeurs devraient être signalés tout comme les différentes problématiques qui y sont liées tel l'entretien des sentiers et des routes d'accès.

En outre, elles trouvent judicieux que l'agriculture productrice soit prise en compte. En effet, l'agriculture reste un domaine substantiel dans la région, d'autant plus que le district accueille deux institutions majeures qui y sont liées (l'institut agricole de Grangeneuve et l'Agroscope).

Concernant la mobilité, la Haute Sarine soulève que la liaison Marly-Matran est essentielle pour « désenclaver » cette partie du district et que le développement d'un parking d'échange au sommet de la Crausa serait tout à fait pertinent. Les liens de transports publics et de mobilité douce entre les villages de la Haute Sarine et intégrant les villages voisins doivent être améliorés et renforcés.

La Haute Sarine soutient le maintien des commerces de proximité. Elle relève les enjeux liés à la mise en valeur des anciens bâtiments agricoles dans leur plein volume, bâtiments participant au patrimoine historique et culturel de la région.

Les communes de la Haute Sarine font valoir la diversité de leur patrimoine et le potentiel touristique qui y est lié. Elles adhèrent à la proposition de regroupement sur une seule et même plateforme touristique régionale afin de bénéficier d'une meilleure visibilité. Finalement, elles soulèvent l'importance des Sociétés dans la vie locale ainsi que la qualité des infrastructures qui y sont liées.

3.6. COMMUNE DE MATRAN

Globalement, la Commune salue l'objectif du SDDS et souligne l'importance d'une coordination avec le PA3 afin d'éviter les doublons, notamment concernant la commission d'expert et la plateforme de promotion régionale. La Commune déplore que le SDDS ne fasse

pas état de la disparition de sa gare de Matran, ni de la présence de l'échangeur autoroutier. Elle fait également remarquer qu'elle collabore à une échelle supra-communale concernant les secteurs de zones d'activités tout comme les projets de nature et paysage.

3.7. COMMUNE DE LE MOURET

La commune de Le Mouret salue le travail effectué. Mis à part quelques détails de forme, la Commune revendique bon nombre d'éléments proposés dans le SDDS notamment son statut de polarité, le développement d'une ZACT d'importance régionale, ainsi que l'amélioration des transports publics sur la Commune.

Elle soutient la majorité des propositions, mettant l'accent sur les aspects économiques et appuyant la proposition de maintien des services à la population dans les villages. Elle soulève également le manque de soutien et de présence de la Nouvelle Politique Régionale sur le district.

Concernant la nature et le paysage, la Commune demande à ce qu'il soit fait mention dans le SDDS des paysages montagnards et des différentes problématiques qui y sont liées, notamment l'entretien des routes d'accès et des chemins pédestres.

Enfin, elle déplore l'absence de l'agriculture productrice dans le rapport étant donné la place considérable des agriculteurs sur le district et la présence de deux institutions agricoles majeures (l'institut agricole de Grangeneuve et l'Agroscope).

3.8. COMMUNE DE NEYRUZ

La commune de Neyruz reprend de manière très détaillée les différents éléments du SDDS. Certains points relèvent du détail (tournures de phrases), de la fiche de commune et de celle des zones d'activités. Les autres remarques se résument ainsi :

- La Commune propose que le domaine de l'énergie soit intégré au SDDS.
- Elle demande à ce que les autres cours d'eau du district soient traités au même titre que la Sarine dans le SDDS
- Elle souhaite que la commission d'expert ne soit pas obligatoire
- Elle est d'avis que le SDDS n'est pas approprié pour traiter des coopératives d'habitation
- Elle souhaite que la mobilité douce soit mieux traitée et davantage mise en valeur
- Elle revendique une zone d'activités d'importance régionale
- Elle estime qu'un PAD ne devrait pas être obligatoire si le terrain est propriété de la Commune
- L'adhésion à la plateforme de promotion régionale doit rester facultative
- Des indicateurs énergétiques devraient être intégrés au calcul de classification des communes

3.9. COMMUNE DE VILLARS-SUR-GLANE

De manière générale, la Commune de Villars-sur-Glâne se rallie à la prise de position de l'Agglo et à ses remarques.

4. PRISE DE POSITION DU COMITE DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Comité salue la volonté de porter les enjeux de l'aménagement du territoire à une échelle régionale et la volonté d'intégrer le PA3. Il regrette que les catégories de communes proposées par le SDDS ne tiennent pas compte des espaces fonctionnels développés dans le PA3 et conseille que le Schéma soit modifié en ce sens. En revanche, il approuve l'approche par polarités et axes de transports forts. Il soutient l'encouragement aux coopératives d'habitation ainsi que la commission d'experts qui pourrait se développer de façon concertée avec l'Agglo.

Concernant la mobilité, le Comité suggère que certains éléments soient pris en compte au sein du SDDS tels que la future halte d'Agy, l'étude sur les P+R, les routes de contournement, les bus urbains fonctionnant à l'énergie propre, le stationnement au travers d'un chapitre à part.

De manière générale, le Comité adhère aux différentes propositions du chapitre développement économique, à l'exception de celle concernant les PAD qui mériterait des éclaircissements et des précisions.

Le Comité propose enfin de compléter le chapitre nature et paysage grâce à des éléments concernant les franges urbaines ainsi que la biodiversité. Il salue la volonté de regrouper les communes sous une même plateforme de promotion touristique.

5. PRISES DE POSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT

5.1. SECA : REMARQUES GENERALES

De façon générale, les Services ont apprécié l'initiative d'un projet à l'échelle du district, ses objectifs, ainsi que le fait d'être consultés. Le SeCA salue les réflexions faites à l'échelle supra communale, ce qui va dans le sens et dans l'esprit de la LAT révisée et du nouveau PDCant. Le SeCA précise bien que le document n'est pas liant et il souligne que les catégories présentées sont différentes de la typologie proposée au sein du PDCant. Il suggère enfin de figer le document une fois adapté plutôt que d'en faire un document évolutif.

5.2. DIRECTIONS DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORETS

La DIAF salue la démarche et s'interroge sur la mise en œuvre juridique du Schéma pour ensuite évoluer vers un Plan directeur régional. Elle suggère d'autre part d'intégrer une réflexion sur la gouvernance du district, sur ses faiblesses et ses opportunités. Elle propose également d'intégrer le projet de fusion du Grand Fribourg.

5.3. DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

La DAEC soulève les mêmes interrogations concernant la mise en œuvre du SDDS. Elle propose d'apporter une attention particulière aux communes limitrophes de l'Agglo dans l'articulation Agglo - hors Agglo, et d'étudier les conséquences et les impacts de l'extension des mesures du PA3 hors de l'agglomération.

5.4. SERVICE DE L'ÉNERGIE

Globalement, le Schéma est trop général pour que les spécialistes du service puissent se prononcer. Toutefois, il relève l'absence d'une analyse systématique concernant la mobilité et l'absence de proposition concernant un concept mobilité respectueux de l'environnement.

Il soulève la même remarque que la DAEC concernant l'extension des concepts de mobilité du PA3 hors de l'agglomération.

5.5. SERVICE DE L'AGRICULTURE

Le SAgri déplore que le SDDS traite très peu de la thématique de l'agriculture, importante sur le District de par sa dimension à la fois économique, paysagère et culturelle. Elle suggère que le SDDS y consacre un chapitre et relève également l'importance de la préservation des surfaces d'assolement.

5.6. PROMOTION ECONOMIQUE

De manière générale, la Promotion rejoint les propositions émises. Elle soulève toutefois son étonnement concernant la classification de la zone d'activités de Neyruz.

5.7. SERVICE DU LOGEMENT

Le SLog se montre des plus favorables face au soutien des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) ainsi que face à la mesure U6. Il rappelle quelques éléments relatifs au développement des coopératives sur le Canton de Fribourg et à la campagne de sensibilisation entamée par le Service depuis 2015.

5.8. SERVICE DE LA MOBILITE

En préambule, le SMO souligne que le SDDS est peu adapté pour traiter de la thématique des transports publics. Il soutient les propositions visant à renforcer les axes de transports forts et les lignes ferroviaires, tout comme les incitations au report modal. Il relève différentes imprécisions sur les cartes quant au tracé des lignes de transports publics et souligne que les P+R existants devraient y être intégrés. A noter qu'une étude actuellement menée sur les P+R devrait être disponible sous peu.

5.9. TRANSPORTS PUBLICS FRIBOURGEOIS

De façon générale, les remarques émises par les tpf rejoignent celles du SMO.

5.10. SERVICE DU SPORT

Le SSpO regrette l'absence du domaine du sport au sein du SDDS, ou encore les raccourcis consistant à l'intégrer dans les catégories mobilité ou tourisme.

Il serait souhaitable que le sport soit mentionné sous différents domaines, notamment concernant la planification des lieux de rencontres et des infrastructures liées à la collaboration intercommunale.

Il serait également opportun de distinguer, au sein du concept de « mobilité douce », la marche du vélo, ces deux éléments exigeant des infrastructures différentes. De même, il serait judicieux de mentionner les sentiers VTT en parallèle des sentiers pédestres.

Selon le SSpO, le sport pourrait prendre place dans le chapitre développement économique, tout en considérant sa contribution à la santé, au développement personnel et à la cohésion sociale.

Enfin, le SSpO précise que les infrastructures touristiques sont également utilisées par la population locale, elles ne sont donc pas exclusivement « touristiques ».

5.11. UNION FRIBOURGEOISE DU TOURISME

L'UFT indique que l'amélioration du réseau pédestre officiel est préférable à la multiplicité des itinéraires. En outre, il serait heureux que les communes concernées cherchent des solutions en vue d'améliorer le tracé de la Via Jacobi qui, actuellement, présente trop de tronçons bétonnés.

Un autre élément fédérateur est proposé au travers de la création d'un itinéraire pédestre le long de la rive gauche de la Sarine.

L'UFT suggère enfin de faire référence à la plateforme de tourisme collaboratif « dzin.ch » ainsi que d'intégrer la définition du Géotourisme.

5.12. FRIBOURG TOURISME ET REGION

Fribourg Tourisme et Région adhère de façon générale aux diverses propositions et descriptions faites en termes de tourisme. La plateforme souhaiterait que son statut d'association privée d'utilité publique soit mentionné et suggère également qu'il soit fait mention des retombées économiques directes et indirectes induites par le tourisme.

6. CONCLUSION

Les prises de positions ont été présentées au CoPIL en date du 26 janvier 2018. La majorité d'entre elles, jugées particulièrement constructives et pertinentes, seront prises en considération afin d'établir la version finale du Schéma directeur du district de la Sarine.